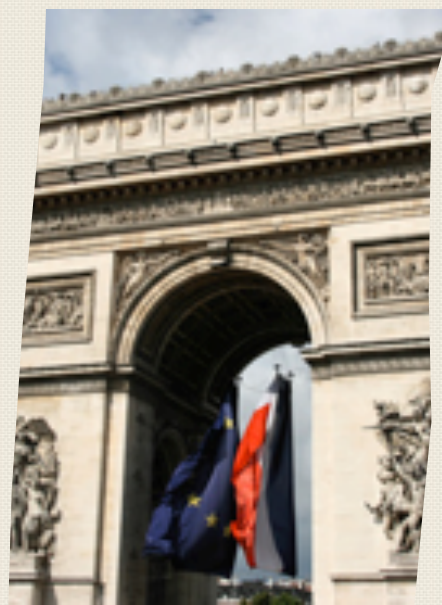


LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 12 JANVIER 2017

SOMMAIRE

- 1) **Le maire du Kremlin Bicêtre attaque**
- 2) **Prêt de 8 millions d'euros pour...**
- 3) **Hollande: « il tourne en rond »**
- 4) **Le FN tape encore sur les étrangers**
- 5) **Et lui tape aussi d'une manière perfide**
- 6) **Elle regrette « le ressac »**
- 7) **Des origines à nos jours...**
- 8) **Premier débat primaire de gauche ce soir...**



Gérard Diez La Presse en Revue



MEILLEURS VOEUX

I) Le Kremlin-Bicêtre : la CGT des agents de la ville assignée pour occupation illicite



Le Kremlin-Bicêtre, ce lundi. Les militants de la CGT sont privés de chauffage, d'eau et d'électricité depuis le 22 décembre. La mairie a fait couper les compteurs au 3, rue Roger-Salengro. Car ils occupent le site sans droit ni titre depuis le 6 octobre. LP/L.M.

Ici au
Kremlin-Bicêtre je
suis le Roi, je me gausse
du monde !



Pas besoin de thermomètre. La condensation qui accompagne chaque mot sortant de leur bouche trahit la température glaciale du local syndical. En fait, les militants CGT du Kremlin-Bicêtre n'ont plus de chauffage depuis le 22 décembre. Ni d'eau, ni d'électricité. La mairie a fait couper les compteurs au rez-de-chaussée du 3, rue Roger-Salengro. La raison ? Le lieu devrait être vide depuis le 6 octobre. Car l'immeuble en voie de démolition laissera bientôt place à 151 logements sociaux pour étudiants. Mais les derniers occupants refusent de partir. Le conflit qui oppose les représentants CGT des agents territoriaux à la ville elle-même sera arbitré par le tribunal de grande instance de Créteil. Pour l'instant, les deux parties campent sur leurs positions.

« On nous impose un autre local rue Anatole-France, explique Patrick Le Dortz, patron de la CGT-KB. 33 m2 dans un appartement d'urgence de la ville, au 1er étage d'un vieil immeuble. » Si Force ouvrière, syndicat majoritaire, a rapidement quitté Salengro pour cette nouvelle adresse, son concurrent jaune et rouge s'y refuse. « Sachant certains de nos collègues SDF, pas question d'installer notre activité dans un appartement voué à l'hébergement d'urgence, par ailleurs trop petit et difficilement accessible », brandit la CGT-KB. « *Ce local n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, c'est vrai, mais il est suffisamment grand* », assure le maire, Jean-Marc Nicolle (MRC).

« Nos 15 propositions alternatives ont toutes été rejetées sans motif valable », affirme la CGT. « Le 3e étage de l'hôtel de ville est déjà occupé par des services, le bâtiment Dollé aussi. Et l'ex-maison des anciens combattants est beaucoup trop vétuste », rétorque le maire agacé. Faute d'accord, l'affaire a donc été portée devant le tribunal le 7 novembre.

L'action de la mairie a d'abord échoué, car elle a saisi la mauvaise juridiction. Mais la riposte de la CGT n'a pas eu plus de succès le 4 janvier, en raison d'une « *erreur dans la procédure de référé* ». Le syndicat comparaitra de nouveau le 17 janvier, assigné cette fois par le propriétaire, l'Établissement public foncier d'Ile-de-France qui, après avoir prêté le 3 Salengro à la mairie, aurait dû le vendre au bailleur social 3 F en décembre en vue de la reconstruction. « Vu le montant des pénalités de retard pour ce chantier, le projet risque d'être définitivement annulé », craint le maire. La CGT KB a prévu de manifester devant la mairie le 26 janvier, jour de conseil

municipal.

leparisien.fr

Le Parisien

II) Jean-Luc Mélenchon obtient un prêt de 8 millions d'euros pour sa campagne

par SudOuest.fr avec AFP



Jean-Luc Mélenchon plaide auprès des banquiers pour qu'ils aient "pitié" du FN et lui prête de l'argent pour financer sa campagne. FRANCOIS LO PRESTI / AFP

Le fondateur du mouvement La France insoumise ajoute qu'il est proche d'obtenir les 500 parrainages nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle

Le candidat à la présidentielle Jean-Luc Mélenchon a annoncé ce lundi avoir obtenu un prêt bancaire de huit millions d'euros pour financer sa campagne, en plus du million d'euros reçus via des dons. "Tout va bien, je suis flambant de santé : la preuve, on me prête 8 millions que je n'ai pas", a-t-il déclaré au micro de BFMTV/RMC.

Son entourage a précisé que cette somme était répartie en emprunts auprès de "deux banques coopératives", sans donner leur nom. Jean-Luc Mélenchon a ajouté que le mouvement La France insoumise, créé autour de sa campagne, avait réuni par ailleurs **"un million d'euros, comme ça par petits dons"**. "C'est moins qu'Emmanuel Macron, mes copains sont moins fortunés", a-t-il ironisé. L'ancien ministre de l'Économie

revendiquait près de 4 millions d'euros de dons à la mi-décembre.

"Ayez pitié du FN"

Jean-Luc Mélenchon a en outre assuré disposer de 496 parrainages dimanche soir, sur les 500 exigés pour pouvoir se présenter à la présidentielle. Interrogé sur les difficultés du Front national pour emprunter de l'argent auprès d'un établissement bancaire français, le candidat a estimé cette situation "injuste".

"Oui c'est injuste parce que ou bien le Front national est interdit comme un parti dangereux pour la démocratie, ou bien c'est un parti qui a des élus (...) comme les autres, et, dans ce cas, il n'y a pas de raison pour un banquier de faire de l'ostracisme", a-t-il expliqué. "Alors je ne plaide pas pour qu'ils aient de l'argent mais je suis d'accord pour leur en donner et dire au banquier : 'ayez pitié du FN'. Alors que d'habitude vous n'avez pas de morale, ne faites pas semblant d'en avoir cette fois-ci", a-t-il ajouté.

Marine Le Pen a affirmé la semaine dernière qu'il lui manquait encore 6 millions pour financer sa campagne et qu'elle avait sollicité "des banques européennes, anglaises, américaines, russes". "La première qui me dit oui, j'accepterai", a-t-elle indiqué.



LAPRESSEENREVUE.EU

III) Hollande étrille Valls sur la primaire: "il n'a pas de projet, il tourne en rond"



Le président lors d'un déplacement en Corrèze, pour présenter ses voeux le 7 janvier 2017. - MEHDI FEDOUACH / AFP

Lors d'un déplacement en Corrèze pour présenter ses voeux à son ancien fief électoral, François Hollande, spectateur forcé de la primaire à gauche, a laissé transparaître sa nostalgie et ses regrets. Il a confié à des proches son point de vue sur le scrutin et surtout sur les candidats.

François Hollande rendra dans quatre mois les clés de l'Élysée. A mesure qu'approche cette échéance, certains de ses déplacements prennent des allures d'adieux, et certains de ses propos des airs de testament. Ainsi est-il allé de sa visite en Corrèze le 7 janvier, durant laquelle il a adressé ses voeux à son bastion, sur la trace de ses anciens succès électoraux. Ce fut l'occasion, pour le chef de l'État, de faire le point, mais aussi de se laisser aller à des considérations quasi métaphysiques.

"Beaucoup s'interrogent sur ce que je vais faire après, se demandent où je vais aller. Vous avez la réponse. **Non pas à l'Ehpad de Corrèze, mais au Paradis**", a-t-il lancé, évoquant son avenir en politique tout près du chantier du futur Ehpad de Corrèze, qui se trouve précisément au lieu-dit Paradis.

"Il regrette sa vie politique"

"Je ne serai pas toujours président de la République, mais je serai toujours avec vous et parmi vous", a-t-il aussi promis aux Corrèziens, dans une formulation qui n'est pas sans rappeler les propos de François Mitterrand, qui avait

déclaré: "Mes chers compatriotes, je crois aux forces de l'esprit et je ne vous quitterai pas". Le président s'est montré nostalgique, car, à en croire certains de ses proches, il regretterait déjà les mois à venir.

"Il regrette sa vie politique, mais il ne regrette pas sa décision, inévitable", explique ainsi le ministre de l'Economie et des finances, Michel Sapin, **dans les colonnes du Monde**.

"Valls n'a pas de projet"

Mais François Hollande peut aussi profiter de la liberté que lui confère son nouveau statut. Lui qui ne soutient officiellement personne dans la course à la primaire de gauche et se retrouve en observateur forcé du scrutin, a un avis tranché sur ses candidats. Sans surprise, son amertume se concentre principalement sur Manuel Valls, dont il juge la campagne avec sévérité.

"Il observe que Valls n'a pas de projet, qu'il tourne en rond. "Son projet, c'était de me virer", c'est ce qu'il dit", explique un de ses proches au quotidien du soir.

Préférence pour Benoît Hamon

Les deux hommes nient avoir rompu tout contact, mais leur relation s'est fortement dégradée au cours des derniers mois. D'après Le Monde, à son retour de Corrèze, il a évoqué dans des SMS à ses proches "le grand degré de défiance" des militants socialistes à l'égard de son ancien Premier ministre.

Dans la course à la primaire, c'est Benoît Hamon qui semble avoir sa préférence, puisque le président estime qu'il a trouvé "la bonne posture", alors qu'il n'est "pas impressionné" par Arnaud Montebourg, et évoque Vincent Peillon avec mépris, à en croire son entourage.

IV) Le FN souhaite mettre fin à la scolarisation gratuite des enfants d'étrangers

Par Faïza Zerouala

Le Front national veut mettre fin à la scolarisation gratuite des enfants d'étrangers en situation régulière. Une telle mesure bafouerait tous les textes juridiques qui affirment ce droit à la scolarisation, quelle que soit la situation des parents.

Une école discriminatoire. C'est ce qu'entend mettre en œuvre le parti de Marine Le Pen, si jamais cette dernière accédait à l'Élysée en mai 2017. Les enfants d'étrangers en situation régulière ne pourraient plus bénéficier de l'école gratuite, puisqu'ils devraient s'acquitter d'une « cotisation », après un « délai de carence d'un ou deux ans ». C'est ce qu'a expliqué en substance Florian Philippot, vice-président du Front national, au micro de France Inter, le 9 janvier dernier. C'est une charge franche contre les principes sur lesquels est assise l'école républicaine. Quant aux enfants de parents en situation irrégulière, ils seraient exclus sans ambages des bancs de l'école, car de toute façon, « pour les clandestins, la question ne se pose pas, puisqu'ils n'ont pas vocation à rester en France ».

S'agissant du volet financier, Florian Philippot n'a pas donné de montant précis, évoquant simplement « une petite cotisation ». « Tout cela sera précisé en février », a-t-il évacué.

Florian Philippot répond aux questions de Léa Salamé

<http://dai.ly/x57ul62>



Imposer cette restriction financière sera l'une des traductions concrètes de la « priorité nationale » appliquée à l'école. Sans compter que, souvent, les familles immigrées appartiennent aux secteurs les plus paupérisés et fragilisés de la société française. En 2013, d'après l'INSEE, 5,8 millions d'immigrés vivaient en France, soit 8,9 % de la population. À la rentrée 2015, en France, la population scolarisée dans les premier et second

degrés s'élevait à 12,8 millions, toujours d'après l'Insee.

Cette proposition avait été rendue publique il y a un mois, sans susciter de grand tollé. Déjà, le 8 décembre, à Paris, lors d'un petit déjeuner organisé par l'institut de sondage BVA, la présidente du Front national (FN), Marine Le Pen, avait évoqué cette question : « Je considère que la solidarité nationale doit s'exprimer à l'égard des Français. Je n'ai rien contre les étrangers, mais je leur dis : "Si vous venez dans notre pays, ne vous attendez pas à ce que vous soyez pris en charge, à être soignés, que vos enfants soient éduqués gratuitement. Maintenant, c'est terminé ; c'est la fin de la récréation !" » La candidate à l'élection présidentielle s'est dite mue par la nécessité de réaliser des économies, car, dit-elle, « nous n'avons plus les moyens de faire cela ; nous allons réserver nos efforts et notre solidarité nationale aux plus humbles, aux plus modestes, aux plus pauvres d'entre nous ».

Si les positions du parti fondé par Jean-Marie Le Pen sur l'immigration sont connues de longue date, cette annonce sur l'école témoigne toutefois d'un durcissement dans le discours, puisqu'il s'attaque aux enfants, ce qui, symboliquement, n'est jamais anodin. Pour tempérer les choses, la présidente du Front national avait précisé par la suite à l'AFP qu'elle évoquait « uniquement le cas des enfants étrangers en situation irrégulière », ce qu'a contredit Florian Philippot de bon matin sur les ondes.

Une telle mesure serait inédite et contreviendrait, bien entendu, aux textes juridiques qui garantissent ce droit fondamental. C'est sur ce point que Najat Vallaud-Belkacem a attaqué Marine Le Pen, en rappelant l'inhumanité contenue dans une telle proposition.

Dans un communiqué, la ministre de l'éducation nationale avait réagi le 8 décembre à ces annonces pour les condamner : « Je tiens à rappeler ici que c'est l'honneur de la République française de garantir aux enfants, à tous les enfants, le droit à l'éducation, c'est-à-dire le droit à un avenir. Par ces mots, que je condamne avec la plus grande force, Mme Le Pen fait preuve tout autant de son indifférence la plus totale à des situations humainement terribles affectant de jeunes enfants. » Plus loin, elle s'indigne contre « cette déclaration [qui] vient abîmer l'image de notre pays [en rappelant] à tous ceux qui semblaient l'oublier que Mme Le Pen refuse de s'inscrire

dans le cadre républicain qui forge l'histoire et la force de notre Nation ». La Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, n'a pas réagi de son côté. Pourtant, le Défenseur des droits s'était alarmé des atteintes au droit à la scolarité dans un rapport en novembre.

Ces réactions n'ont cependant pas découragé les velléités de discrimination du FN, puisque le bras droit de Marine Le Pen assume ainsi l'instauration d'un système inégalitaire et à double vitesse. L'école gratuite, laïque et obligatoire, telle qu'elle existe, continuera de bénéficier aux « nationaux », a-t-il évidemment rappelé, dans une tentative de rassurer les électeurs potentiels...

Le FN fait céder tous les barrages juridiques existants pour défaire ce droit garanti par pléthore de textes fondamentaux. Le droit à l'éducation, reconnu en France depuis 1946 dans le préambule de la Constitution, serait ainsi bafoué, car « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant (...) à l'instruction ». Le même préambule précise également que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

L'article L131-1-1 du code de l'éducation ne dit pas autre chose. Il mentionne l'« instruction obligatoire » et rappelle dans son article L131-1 que « l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans ». Il faut compter aussi avec d'autres traités internationaux ratifiés par la France, comme l'article 28 de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant, qui garantit que « les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances », et rappelle que ces États « rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ».

L'article 2 du protocole additionnel de la Convention européenne des droits de l'homme l'affirme : « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. »

Bref, au regard de la loi, c'est limpide : tous les enfants de 6 à 16 ans, sans restriction, bénéficient du droit à être scolarisés, et ce, quelle que soit la situation de leurs parents, dont ils ne sont pas

rejoins dans le cadre du regroupement familial. Aucun obstacle à la scolarité ne peut se faire sur des critères tels qu'un défaut de titre de séjour.

Les exemples de mise en œuvre d'une telle disposition à l'étranger n'existent pas non plus. Danièle Lochak, professeure de droit émérite à l'université Paris-Nanterre et membre du GISTI, rappelle que la gratuité de l'école demeure un droit fondamental et que même aux États-Unis, la scolarité reste gratuite dans les établissements publics. Une décision de la Cour suprême de 1982, Plyler v. Doe, avait confirmé que tous les enfants ont droit à une éducation gratuite, et ce, même si leurs parents sont en situation irrégulière.

En France, la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme a érigé en délit le fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public de refuser le bénéfice d'un droit - et donc celui d'être scolarisé - à des personnes en raison de critères ethniques, comme le rappelle Danièle Lochak. Il faudrait donc changer la loi - et pour cela passer le barrage du Conseil constitutionnel, qui a déjà jugé qu'on ne pouvait établir de discriminations en ce qui concerne les droits sociaux entre les Français et les étrangers en situation régulière.

Pour Florian Philippot, donc, peu importe les faits et le droit. Il explique qu'il faudra simplement modifier la Constitution et y inscrire la préférence nationale, sa vieille antienne. « Admettons qu'on décide de changer la Constitution. Il faudrait que le congrès entérine cela. Ça ne passerait jamais : car alors la France se mettrait au ban des nations », conclut Danièle Lochak.

Le sociologue Éric Fassin estime qu'au-delà de l'indignation légitime et des questionnements sur sa faisabilité suscités par une telle mesure, il faut s'interroger sur le contexte politique qui a permis l'émergence de cette idée. Il explique que « cela révèle qu'aujourd'hui, il ne suffit plus d'avoir des discours euphémisés pour bien marquer qu'on se situe à l'extrême droite. C'est l'effet des politiques décomplexées de droite et aussi celui du ralliement du socialisme de gouvernement à celles-ci. Par cette proposition, le FN nous dit qu'il n'y a plus besoin de feindre l'humanisme. Il tire à sa façon les leçons de l'évolution des dix dernières années. François Hollande avait promis qu'il n'y aurait pas d'enfants dans les centres de rétention. Il n'a pas respecté cet engagement. Il le disait car il fallait le dire, sans y croire vraiment ».

En réalité, décrypte-t-il, ces mesures relèvent de « l'auto-expulsion » qu'on peut appliquer à l'égard

des Roms par exemple. Il s'agit de créer des conditions de vie à ce point inacceptables que les gens partent d'eux-mêmes. Un concept auquel adhèrent les tenants de l'aile droite du parti républicain aux États-Unis. À cet égard, le sociologue rappelle la relaxe de la maire de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne) en 2015.

Elle était attaquée pour avoir refusé de scolariser cinq enfants roms. « Cela n'a pas eu plus d'écho que cela ; personne ne s'y est vraiment intéressé. Nous nous sommes habitués à cela. Le FN revendique ce qui se fait déjà discrètement et veut l'étendre à tous les étrangers », regrette Éric Fassin. Il estime que « la rupture n'est pas dans le fait de le faire, mais dans celui de le revendiquer ».

mediapart.fr

V) Contre-offensive : François Fillon veut reprendre la main et choisit le terrain de l'immigration pour le faire

Alors que les derniers sondages montrent que Marine Le Pen est jugée plus crédible que François Fillon sur les questions d'immigration, le candidat de la droite et du centre a choisi Nice pour présenter sa politique d'immigration. Un choix qui n'est pas anodin et qui prouve que l'ancien Premier ministre ne veut pas axer sa campagne que sur les questions économiques et sociales.



Anita Hausser

Anita Hausser, journaliste, est éditorialiste à Atlantico, et offre à ses lecteurs un décryptage des coulisses de la politique française et internationale. Elle a notamment publié Sarkozy, itinéraire d'une

ambition (Editions l'Archipel, 2003). Elle a également réalisé les documentaires Femme députée, un homme comme les autres ? (2014) et Bruno Le Maire, l'Affranchi (2015).

Atlantico : François Fillon effectue un déplacement ce mercredi un déplacement à Nice. Il tiendra une réunion publique au cours de laquelle il abordera les questions d'immigration. A quelles propositions faut-il s'attendre ? Dans quel contexte cette nouvelle séquence de campagne s'inscrit-elle ?

Anita Hausser : François Fillon ne doit pas "rester scotché aux questions économiques". Plusieurs membres de son équipe, dont le sarkozyste Eric Ciotti, ont plaidé pour que le candidat Fillon délaisse un temps la thématique économique et sociale (la polémique sur ses projets en matière de santé est d'ailleurs à l'origine de la baisse de sa popularité depuis sa victoire à la primaire), et afin qu'il s'exprime sur les questions qui sont au coeur des préoccupations de l'électorat de droite, à commencer par les questions migratoires.

Les derniers sondages leur donnent raison car Marine Le Pen est jugée plus crédible sur ces questions. François Fillon a donc choisi Nice pour présenter sa politique d'immigration. Choix qui n'est pas anodin, puisque la frontière avec l'Italie toute proche, est l'un des hauts lieux de passage des immigrés clandestins pour entrer en France. François Fillon doit d'ailleurs s'y rendre pour constater la situation de visu. En fait, les propositions du candidat de la droite et du centre sur ces questions ne sont pas nouvelles : il les avait présentées en novembre 2014, lorsqu'il entamait sa campagne pour la primaire. Mais à l'époque, sa polémique avec le secrétaire général de l'Elysée Jean-Pierre Jouyet, avait largement brouillé le message, voire complètement occulté cette séquence thématique. Le candidat prônait déjà une politique d'immigration très restrictive d'autant plus justifiée d'après lui, que la France connaît à la fois une natalité dynamique et un chômage massif. Autrement dit, il est totalement inutile de combler des postes de travail non pourvus par de la main d'oeuvre immigrée. Tout l'inverse de l'Allemagne...

Or, comme le fait observer son entourage, fin 2014, on n'en était qu'au début de l'arrivée massive en Europe d'immigrants venus de Syrie, d'Irak, et au-delà. L'objectif de François Fillon, annoncé dans le livret-programme du candidat est : "mettre un terme à l'immigration irrégulière et à réduire l'immigration légale à son strict minimum...expulser les clandestins et réduire à son strict minimum l'immigration légale", en instaurant des quotas annuels, en révisant le droit

au regroupement familial, et en supprimant l'Aide Médicale d'Etat pour les étrangers". Il veut aussi réformer la procédure d'asile et faire " de l'assimilation" (- comme le proposait déjà Nicolas Sarkozy), "la condition de l'accès à la nationalité française". Fort de la situation nouvellement créée, François Fillon va, d'après son entourage, faire des propositions plus précises et plus "clivantes". Il devrait notamment prôner l'allongement de la durée de rétention, et rappeler qu'il veut dénoncer la Convention Européenne des droits de l'Homme, avant d'y adhérer à nouveau, mais "en exprimant des réserves" sur l'article huit, généralement invoqué pour la défense du regroupement familial.

Par ailleurs, quels bénéfices peut-il espérer tirer ?

Pour François Fillon il s'agit clairement de se repositionner dans l'électorat de droite et de revenir au centre du débat sur ces sujets. En adoptant une ligne dure en matière de lutte contre l'immigration clandestine, François Fillon veut rassurer l'électorat de la droite classique, mais aussi tenter de ravir des électeurs potentiels à Marine Le Pen. Aujourd'hui la candidate du Front National est jugée plus "efficace" dans la lutte contre l'immigration illégale que François Fillon (66% contre 46%) dans un sondage qualitatif de l'institut Harris Interactive pour Valeurs Actuelles de cette semaine.

D'après cette étude, les Français lui feraient également plus confiance pour la lutte contre l'islamisme radical, thème dont François Fillon a pourtant fait son cheval de bataille pendant la primaire de droite. Marine Le Pen devance également François Fillon sur les qualités de courage (59% contre 54%),et de dynamisme (62% contre 43%).

Une mauvaise nouvelle qui vient s'ajouter au sondage IFOP -Fiducial, pour Paris Match, i-télé et Sud Radio, qui place Marine Le Pen au premier tour ... La campagne de François Fillon entre seulement dans sa phase active. La semaine prochaine il s'exprimera sur l'apprentissage dans l'Ain, en attendant que ses équipes finalisent les " précisions" sur les questions de l'Environnement et la Culture jugées moins stratégiques que les propositions sur la santé, dont l'interprétation est en partie à l'origine de la baisse du candidat dans les intentions de vote.

VI) Christiane Taubira regrette le "ressac" de la gauche et s'en prend à Valls

Par L'EXPRESS.fr avec AFP



Christiane Taubira fustige la méthode de Manuel Valls dans un entretien à l'hebdomadaire Le 1. afp.com/Jewel Samad

Dans un entretien à l'hebdomadaire Le 1, l'ex-garde des Sceaux reproche à la gauche d'être "soumise à l'hégémonie culturelle de la droite". Elle s'en prend en outre à Manuel Valls et son opposition au dialogue.

Le portrait est sombre. **Christiane Taubira** dresse un état des lieux alarmant de la gauche, dans un long entretien accordé mardi à l'hebdomadaire Le 1. L'ex-ministre de la Justice s'en prend directement à **Manuel Valls**, accusé d'avoir fermé la porte au dialogue lors de son passage à Matignon.

La gauche "connaît maintenant un ressac. Pas un reflux, un ressac : elle ne recule pas seulement, elle bute sur ses propres renoncements", analyse Christiane Taubira dans un texte ponctué, comme à son habitude, de nombreuses références historiques et littéraires.

"Elle s'est soumise à l'hégémonie culturelle de la droite, au sens où l'a analysée Gramsci, en adoptant ses codes et son langage. Elle a renoncé à ce qui l'identifie", poursuit-elle, rappelant que la gauche est "née sur la question sociale et la

question démocratique".

Valls ne laissait pas de place aux "réserves"

Pour l'ancienne ministre de la Justice, qui a quitté le gouvernement en janvier 2016, en désaccord avec le projet sur la déchéance de nationalité, "la gauche doit renouer avec ce qui garantit sa fidélité à elle-même: ses causes donc, mais aussi ses méthodes. Le goût du débat, de la dispute, de la controverse". "La gauche doit cultiver son unité en consentant à ses différences", affirme celle qui n'a pas exprimé de préférence en vue de la primaire organisée par le PS.

"Progressivement, sous cette législature, le mot d'ordre face aux contestations, et parfois aux simples questions, a consisté à intimer silence", déplore-t-elle, accusant l'ancien Premier ministre et désormais candidat à la primaire Manuel Valls. "Le style du nouveau Premier ministre, c'était de souligner les angles, pas de les arrondir ou de tisser des liens pluriels. Il défendait ses positions sans guère laisser de place aux réserves ou aux désaccords."

"Le régalien ne se réduit pas à la martialité"

"Dans quatre domaines, la gauche doit exprimer une vision claire: le régalien, le social, l'européen, le mondial", énumère-t-elle, soulignant que "le régalien ne se réduit pas à la martialité, il suppose une clairvoyance sur les attributs de souveraineté, les missions d'intérêt général et les dangers".

Sur le plan européen, elle juge que le marché unique "fut une capitulation politique" et qu'il "est temps d'abandonner cette passion paresseuse pour les chiffres, le déficit, les critères, les calibres, l'austérité, sous prétexte que cela fait sérieux".

Christiane Taubira, qu'une **pétition signée de quelque 86 000 personnes** a appelé à se présenter à la primaire, se dit "très sensible" à cette "démarche citoyenne", mais dit aussi entendre "les reproches". "Je me présente en 2002, je suis coupable de l'échec de la gauche; *je ne me présente pas en 2017, je suis coupable du probable échec de la gauche.*"



VII) La sécu : des origines à nos jours, histoire d'une révolution

De Gaulle, Croizat, et...Robespierre : Mathilde Larrère raconte

Sait-on que la Sécu, à sa naissance, fut bien davantage que la Sécu ? Une véritable démocratie sociale, alternative au capitalisme, créée au lendemain de la Libération, à la faveur d'un contexte politique inespéré, qui ne s'est jamais représenté. A propos de l'offensive de François Fillon contre le système actuel, Mathilde Larrère remonte à ses origines, et même bien au-delà : jusqu'à la Convention de 1793.

<https://youtu.be/0IPznaM7ET8>



VIII) Primaire de la gauche : premier débat très attendu ce jeudi

Un débat, sept candidats. Public Sénat est un partenaire associé du premier débat de la primaire du Parti socialiste, aux côtés de TF1, RTL et L'Obs.

Jeu

di 12 janvier à partir de 21 heures, les sept candidats, Manuel Valls, Benoît Hamon, Vincent Peillon, Sylvia Pinel, Arnaud Montebourg, Jean-Luc Bennahmias et François de Rugy confronteront pour la première fois leurs projets avant le premier tour le 22 janvier. Un premier round que vous pourrez suivre en direct sur notre chaîne.

Alors que la campagne de Manuel Valls a du mal à décoller, aucun candidat ne part favori pour cette primaire. Selon un dernier sondage sondage Kantar Sofres OnePoint pour RTL, Le Figaro et LCI, l'ex premier-ministre arriverait en tête du premier tour avec 36% des voix, mais serait battu au second tour face à Arnaud Montebourg avec 47% contre 53%, et à égalité parfaite en cas de duel avec Benoît Hamon.

Trois thématiques seront abordées pendant ces deux heures de débat : les questions économiques et sociales, la sécurité et le terrorisme, et les sujets autour de la République et de la laïcité.

Les prises de parole de chaque candidat ne devront pas excéder une minute trente, mais les prétendants auront droit à un temps de réponse de 45 secondes s'ils sont interpellés lors d'une intervention.

Au programme de cette édition spéciale sur Public Sénat :

De 19h30 à 21h, retrouvez notre « avant débat » animée par Sonia Mabrouk. Vous pourrez notamment suivre les coulisses du débat, les arrivées en direct des candidats et de leurs soutiens en duplex des studios de la Plaine Saint-Denis avec Michaël Szames et Delphine Girard.

De 21h à 23h30, suivez le premier débat de la primaire de la gauche en direct sur Public Sénat (canal 13) et le site Publicsenat.fr.

De 23h30 à 00h30, Sonia Mabrouk et ses invités décrypteront et analyseront ce débat. Nos équipes seront en direct des QG politiques des différents candidats. Delphine Girard et Michael Szames vous feront partager les premières réactions des candidats en direct de la newsroom.

Tout au long de la soirée, retrouvez le fil vidéo, le décryptage et les analyses sur Publicsenat.fr et les réseaux sociaux.

Vous pourrez ensuite revivre l'intégralité du débat sur notre chaîne à partir de 00h30



LAPRESSEENREVUE.EU

MAIS AUSSI :

Comptes offshore : Patrick Balkany serait passé aux aveux



Le député-maire de Levallois, Patrick Balkany, en juin 2015 à l'Assemblée nationale. ©BERTRAND GUAY / AFP

Orange avec AFP

Nouveau rebondissement dans l'enquête pour dissimulation de patrimoine et fraude fiscale visant Patrick Balkany.

Selon le Journal du dimanche (JDD), le député-maire Les Républicains de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) est passé aux aveux le 5 octobre 2016 face au juge Renaud van Ruymbeke.

"Face à une montagne de preuves accablantes", l'ancien soutien et ami de Nicolas Sarkozy a été "contraint d'admettre, même en la minimisant par une histoire familiale complexe et invérifiable, une longue pratique de comptes offshore", écrit l'hebdomadaire dans son édition de ce dimanche 8 janvier.

L'enquête des juges du pôle financier de Paris est un véritable jeu de piste. Grâce aux commissions rogatoires internationales lancées en Suisse, au Lichtenstein, au Maroc, à Singapour, en République dominicaine et au Panama, les montages sophistiqués via des sociétés écrans, derrière lesquels se serait dissimulé le couple Balkany, finissent par se dévoiler. Selon le JDD, le juge Renaud Van Ruymbeke a obtenu "une série de papiers", signés de la main de Patrick Balkany, prouvant que le maire de Levallois a procédé à un nouveau montage offshore le 20 décembre 2013, soit deux semaines après l'ouverture de l'information judiciaire le visant. L'élu aurait alors créé une nouvelle structure intitulée "Unicorn" et immatriculée aux Seychelles (Océan Indien).

Or, cette société détient les fonds d'une partie de la vente de la villa Serena à Saint-Martin (Antilles), soit 2,1 millions d'euros. Patrick Balkany a pour la première fois confirmé au juge qu'il en était le propriétaire de 1989 à 2002, explique le JDD. Elle a été "construite en 1991 sur un terrain acheté en 1989 avec les fonds suisses, puis revendue en juillet 2002 à un riche producteur de musique américain", précise l'hebdomadaire.

"C'ÉTAIT DE L'ARGENT DE MA FAMILLE"

Déjà mis en examen pour corruption passive, fraude fiscale et blanchiment, Patrick Balkany avait jusque-là décidé de ne pas répondre aux questions des juges. "C'était de l'argent de ma famille", a-t-il lâché au juge le 5 octobre dernier. "Ivre de rage" que sa probité soit mise en cause, il a néanmoins assuré qu'"il ne s'agit en aucune manière d'argent provenant de la corruption ou d'une quelconque activité illicite". Selon lui, son père Gyula Balkany - un résistant hongrois ayant fui le nazisme en France puis déporté à Auschwitz - aurait "fait la connaissance du responsable du

camp Philip Morris au Havre" à la Libération. "Ce camp était le camp de ravitaillement de l'armée américaine en Europe", avait-il expliqué. "Lorsque le commandant reçoit l'ordre d'évacuer en vendant tout ce qu'il avait sur le camp ou en le détruisant, mon père, associé avec Aladar Zellinger rachète tout le camp avec ses milliers de jeeps, de pneus, de couvertures, tout ce dont on manquait à la Libération. Ils ont vendu tout cela et on fait une grosse fortune". Une fortune que son père aurait ensuite caché en Suisse.

Quant aux deux autres luxueuses propriétés possiblement cachées au fisc par le couple ? En garde à vue, Isabelle Balkany avait déjà reconnu être propriétaire de la villa Pamplemousse sur la même île, grâce selon elle à "des fonds venus d'un héritage familial", ce dont doutent les enquêteurs. Le riad de Marrakech acheté en 2010 ? Les juges pensent qu'il a en partie été financé par un homme d'affaires saoudien, Mohamed bin Issa al-Jaber, au moment où il négociait les droits à construire avec la ville de Levallois pour un projet de tours jumelles qui n'a finalement pas vu le jour. Mais selon la conviction des enquêteurs, c'est pour cacher ces actes de corruption que la villa aurait été achetée via des sociétés panaméennes, grâce à l'entremise d'un proche collaborateur du maire de Levallois, Jean-Pierre Aubry, et de l'avocat Arnaud Claude, associé de Nicolas Sarkozy, dont Patrick Balkany a longtemps été un intime. Jean-Pierre Aubry et Arnaud Claude sont également mis en examen.

Ses ennuis, Patrick Balkany les doit à un ancien allié, Didier Schuller. Ce dernier, condamné dans l'affaire des HLM des Hauts-de-Seine, pendant que Patrick Balkany était relaxé, avait livré une série de documents à la justice en 2013, qui avaient permis de lancer les investigations. Élu pour la première fois maire de Levallois en 1983, il a également été élu cinq fois député de la 5e circonscription des Hauts-de-Seine (Levallois-Perret-Clichy) entre 1988 et 2012.

A Suivre...
La Presse en Revue



LAPRESSEENREVUE.EU